

NAO 2020 : L'ANEM scie la branche sur laquelle elle est assise !

Lors de la CPPNI du 20 novembre dernier s'est ouverte la Négociation Annuelle Obligatoire de la branche mutualité.

La CGT a proposé que soient reconnus les salariés qui ont été les plus sollicités cette année, en cette période si particulière. Pour cela nous avons revendiqué 150€ mensuels d'augmentation pour chaque salarié de la branche.

Après avoir pris le temps de nous expliquer que les employeurs, eux, sont conscients des réalités, l'ANEM a annoncé sa feuille de route... 0,2% d'augmentation des RMAG pour toutes les catégories de salariés, exception faite des E1 et E2 qui auront un rattrapage de 1%, sans doute pour ne pas être trop bas sous le SMIC...

La CGT a donc repris les chiffres fournis par l'ANEM pour reconstituer le budget des enveloppes de l'année passée. Le constat est sans appel. Sur près de 99 millions d'euros affectés aux augmentations et primes, seuls 6 millions l'ont été au titre de l'augmentation des RMAG décidée à la branche. Le reste a été négocié dans les mutuelles, ou pas...

Un illustre représentant des employeurs est allé jusqu'à expliquer aux négociateurs présents que le branche n'est que la somme des entreprises !

Ainsi donc, la chambre patronale confirme sa volonté de voir les négociations avoir lieu dans les entreprises et non au niveau de la branche.

Contrairement à ce que laissait entendre jusque-là le discours du patronat des mutuelles : il ne s'agit pas d'un problème financier ! En effet, la proposition de la CGT représente une enveloppe NAO de 87,4M€ (tout post confondus) contre 99M€ en 2019. Avec plus de 7 millions consacrés aux augmentations individuelles de moins d'un tiers des cadres de la branche et près de 73 millions alloués aux primes l'année passée, le constat est clair : il s'agit bel et bien d'une question politique portant sur la répartition de la valeur ajoutée ! L'ANEM a répondu clairement !

Il semble aujourd'hui évident que les employeurs n'entendront raison qu'à la condition que les salariés leur fasse entendre leur détermination à ne pas être laissés pour compte.

Dans le cadre de la mobilisation nationale, le secteur mutualité de **la CGT appelle tous les salariés à participer massivement aux manifestations et rassemblements le 5 décembre 2020 aux côtés des précaires et des demandeurs d'emploi** contre la précarité, pour l'arrêt des licenciements et le 100% sécu.